



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame la Présidente
de l'association FACS POITOU-CHARENTÈS
Rectorat - DAAC
22 rue Guillaume le Troubadour
86000 POITIERS

Poitiers, le 15 décembre 2015

Rectorat de l'académie
de Poitiers -
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division des élèves et
des établissements

Affaire suivie par

Vincent Planet
Provisseur vie scolaire
vincent.planet
@ac-poitiers.fr

Chantal Sortino
Division des élèves et des
établissements
Téléphone
05 16 52 66 51
Courriel
dee@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Madame la Présidente,

Le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAEECP), réuni le 7 décembre 2015, a émis un avis favorable à votre demande de renouvellement d'agrément pour intervenir, selon les formes prévues par l'article D551-1 du code de l'éducation, dans les établissements scolaires de l'académie.

Après étude de cet avis et au regard du dossier déposé par votre association, je donne une suite favorable à votre demande.

Monsieur Planet, président du CAAEECP, vous propose de solliciter, à l'avenir, un renouvellement d'agrément prévoyant une extension pour les quatre associations départementales de chant scolaire, conformément aux dispositions de l'article D 551-3 du code de l'éducation.

De fait, pour trois de ces associations (Vienne, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), l'agrément académique a été renouvelé en avril 2014 pour une période de cinq ans. La FACS et ses associations départementales affiliées, pourrait ainsi solliciter un renouvellement d'agrément dès avril 2019, ce qui permettrait de gagner en visibilité et lisibilité.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté vous accordant, pour une durée de 5 ans, l'agrément académique au titre des associations éducatives complémentaires de l'école.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités du Poitou-Charentes

Jacques Moret